



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

\*\*\*\*\*

Nombre de membres  
composant le  
Conseil municipal

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à 20h00,

En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

Délibération  
2026DEL39

MEMBRES PRESENTS:

**Renouvellement des  
emplois de  
collaborateurs.trices  
de cabinet**

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE , Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**

Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo

Par Monsieur CALVEZ Erwann

Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE  
Timila

Par Monsieur GIRY Thomas

Monsieur TAILLANDIER Thibault

Par Madame BLANCHARD Constance

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026  
DELIBERATION N°2026DEL39

**Objet : Renouvellement des emplois de collaborateurs.trices de cabinet**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-12 ;

Vu la Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique vient de renforcer les règles déontologiques relatives à leur recrutement ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié, relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l' article 136 de la loi du 26 janvier 1984 , relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2017-1692 du 14 décembre 2017 relatif au remboursement par l'autorité territoriale des sommes versées en violation de l'interdiction d'emploi de membres de sa famille comme collaborateur de cabinet ;

Vu la circulaire n° INTB1725998C portant sur les dispositions relatives aux emplois de collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales issues des lois du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie publique,

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026,

Considérant que le nombre d'habitants de la commune d'Arcueil permet la création de deux emplois de cabinet, en application du titre III du décret du 16 décembre susvisé,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour , 7 abstentions ( Mme Léa NGO , Mme Séverine CLICHE , Mme Clotilde GALHIE-ERIPRET, M. Benoit-Joseph ONAMBELE, M. Mehdi MIHOUBI, M. Erwann CALVEZ, M. Hugo GODFERT)

**Article 1er** : Autorise Mme la Maire à recruter deux collaborateurs.trices de cabinet, en inscrivant les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat.

**Article 2** : Autorise Mme la Maire à signer les contrats, avenant et tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : Autorise le remboursement des frais engagés pour leurs déplacements dans les conditions



fixées pour les fonctionnaires territoriaux.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Madame La Préfète, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

**Article 5 :** La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire





## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL  
Utilisateur : HAZARD Juliette

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026DEL39**  
Objet : **Renouvellement des emplois de collaborateurs. trices de cabinet**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2026-04-09 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1.2 - procédure adaptée (art,28)  
Identifiant unique : 094-219400033-20260409-2026DEL39-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL39-AI-1-1_0.xml	text/xml	928 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : DEL39 - Renouvellement des emplois de collaborateurs trices de cabinet.pdf Nom métier : 99_AI-094-219400033-20260409-2026DEL39-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	311.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2026 à 15h58min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2026 à 15h59min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2026 à 15h59min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 avril 2026 à 15h59min40s	Reçu par le MI le 2026-04-21

